

Résumé : Barème de Gestion Locative à 3 niveaux de prestations au choix.

HONORAIRES DE GESTION				
PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	7%	8%	9%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	----
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	----
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	----
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	----
Révision des loyers	●	●	●	----
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	●	●	●	----
Restitution du dépôt de garantie	●	●	●	----
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	----
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	----
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	----
Reddition trimestrielle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	----
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	----
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	----
Demande de devis pour travaux	●	●	●	----
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € HT	●	●	●	----
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € HT par an et par lot
Recouvrement des créances : de la remise du dossier à huissier pour commandement de payer jusqu'à la procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	100 € HT
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € HT par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € HT) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	○	●	150 € HT par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux, dossier ANAH	○	○	●	4% HT du montant des travaux TTC
Assurances loyers impayés et détérioration immobilière (% TTC du montant des encaissements annuels) [rayer la ligne en cas de refus de souscription]	○	○	○	3.00% TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	●	100 € HT

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20 %